

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 371

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

PRISE EN CHARGE PAR
L'ETAT DU FINANCEMENT
DE L'INDEMNITÉ
INFLATION



PROGRAMME 371
**Prise en charge par l'Etat du financement de
l'indemnité inflation**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Franck Von Lennep

Directeur de la sécurité sociale

Responsable du programme n° 371 : Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation

Pour faire face à la hausse des prix notamment de l'énergie et des carburants, le Gouvernement a décidé de mesures fortes dont la mise en place d'une aide exceptionnelle de 100 euros.

Nommée « indemnité inflation », cette aide doit bénéficier à 38 millions de personnes à compter de décembre 2021, qu'elles soient actives, en recherche d'emploi, bénéficiaires de revenus de remplacement, allocataires de minima sociaux ou étudiants boursiers, à condition que leurs revenus ne dépassent pas 2 000 euros nets mensuels. Du fait de ses conditions d'éligibilité, l'indemnité inflation permet de préserver le pouvoir d'achat de la moitié de la population française la plus vulnérable face à la hausse conjoncturelle du coût de la vie.

L'indemnité inflation est financée par l'Etat et versée, en une fois, par les organismes les plus naturellement en lien avec les bénéficiaires, de façon à garantir ce versement dans les meilleurs délais et de façon automatisée (exemple : employeurs pour les salariés, caisses de retraites pour les retraités, Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi, CAF ou caisses de la MSA pour les bénéficiaires du RSA ou de l'AAH, etc.).

Ces organismes sont intégralement compensés au titre des versements, soit pour les employeurs au moyen d'une minoration de leurs cotisations ou contributions sociales, qui donne ensuite lieu à une refacturation à l'Etat, soit pour les autres un remboursement direct des montants versés.

Pour compenser l'ensemble des coûts de ce dispositif aux organismes de sécurité sociale, que ce soit du fait de la minoration des cotisations par les employeurs ou du fait des versements qu'ils effectuent eux-mêmes, le programme 371 a été créé par la LFR2 pour 2021 et abondé d'un montant de 3,2 Md€. Sur l'ensemble des crédits ouverts en 2021, 3,0 Md€ ont été versés en décembre 2021 à l'ACOSS, chargée de la centralisation de la compensation des montants facturés par les organismes de sécurité sociale au titre de l'indemnité inflation. 0,6 Md€ ont par ailleurs été ouverts sur d'autres programmes budgétaires afin de compenser les caisses de certains régimes de retraite équilibrés par l'État, par Pôle emploi ou par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Des indicateurs de performance ont été créés afin de suivre l'accès des personnes éligibles au dispositif et le soutien aux personnes particulièrement affectées par cette hausse des prix.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer une mise en œuvre rapide de l'indemnité inflation

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits ouverts en AE et en CP au 31/12/2021

OBJECTIF 2 : Contribuer à l'atténuation du choc d'inflation pour les ménages les plus modestes

INDICATEUR 2.1 : Nombre de bénéficiaires de l'indemnité inflation

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Assurer une mise en œuvre rapide de l'indemnité inflation****INDICATEUR****1.1 – Taux de consommation des crédits ouverts en AE et en CP au 31/12/2021**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de consommation des crédits ouverts en AE	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	93,8	Sans objet
Taux de consommation des crédits ouverts en CP	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	93,8	Sans objet

Commentaires techniques

Source des données : Chorus pour les données de consommation et pour les crédits ouverts

Mode de calcul : Les taux de consommation en AE et en CP est calculé comme suit : consommation au 31/12/2021 divisée par les crédits ouverts sur l'exercice 2021, multiplié par 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En application de l'article 13 du décret n°2021-1623 relatif aux modalités de versement de l'aide exceptionnelle prévue elle-même à l'article 13 de la loi du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021, l'Etat a versé le 20 décembre de cette même année 3 Md€ sur les 3,2 Md€ de crédits ouverts sur le P371 à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) au titre de la compensation des charges résultant de la mise en œuvre de l'indemnité inflation. L'État a ainsi rapidement pris en charge une grande partie de cette aide.

200 M€ ont été reportés sur l'exercice 2022 afin notamment de permettre le versement à des bénéficiaires qui ne sont couverts par aucun organisme verseur identifié (en particulier certains travailleurs frontaliers, ou les artistes-auteurs) ou à des personnes éligibles qui n'en n'auraient pas bénéficié.

OBJECTIF**2 – Contribuer à l'atténuation du choc d'inflation pour les ménages les plus modestes****INDICATEUR****2.1 – Nombre de bénéficiaires de l'indemnité inflation**

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de bénéficiaires de l'indemnité inflation	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	12 000 000	Sans objet

Commentaires techniques

Source des données : Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)

Mode de calcul : Les données issues des remontées de l'Acoss correspondent au nombre de bénéficiaires auxquels l'indemnité inflation a été versée entre le 1^{er} décembre 2021 et le 5 mars 2022. L'ensemble des données n'est pas encore disponible.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour bénéficier de l'indemnité inflation, il est nécessaire de résider en France et de percevoir un revenu d'activité, de remplacement ou social qui ne dépasse pas 2 000 euros nets par mois. La prévision du nombre de bénéficiaires a été établie à partir des sources statistiques disponibles les plus récentes et les plus complètes. La prévision a également fait l'objet d'échange entre les administrations, ainsi qu'avec les caisses de sécurité sociale. Le nombre total de bénéficiaires a été évalué à 38 millions, dont 32 millions pour lesquels l'ACOSS assure, pour le compte de l'État, la compensation aux organismes de sécurité sociale débiteurs à hauteur des montants versés ou des minoration de cotisations et contributions dues par les employeurs au titre de cette aide.

Au 31 décembre 2021, l'indemnité inflation a été versée à 12 millions de bénéficiaires. Cependant, les crédits consommés en 2021 visent également à prendre en charge les versements effectués entre janvier et mars 2022. Début mars, le total provisoire du nombre de bénéficiaires dans le champ du P371 était de 28 millions. Par ailleurs, seuls les bénéficiaires pour lesquels les versements ont été compensés par l'ACOSS sont ici comptabilisés. Les versements effectués par les caisses des régimes spéciaux de retraite ou par Pôle emploi sont ainsi pris en charge par d'autres programmes budgétaires.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021		
01 – Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation	3 000 000 000	0 3 000 000 000	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 200 000 000	+3 200 000 000	
Total des AE ouvertes	3 200 000 000	3 200 000 000	
Total des AE consommées	3 000 000 000	3 000 000 000	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021		
01 – Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation	3 000 000 000	0 3 000 000 000	0
Total des CP prévus en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 200 000 000	+3 200 000 000	
Total des CP ouverts	3 200 000 000	3 200 000 000	
Total des CP consommés	3 000 000 000	3 000 000 000	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020 Consommation 2020	
01 – Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation	0	0

Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation

Programme n° 371 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020 Consommation 2020	
		0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020 Consommation 2020	
01 – Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation	0	0
		0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	0	3 000 000 000	0	0	3 000 000 000
Transferts aux ménages	0	0	3 000 000 000	0	0	3 000 000 000
Total hors FdC et AdP		0			0	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+3 200 000 000			+3 200 000 000	
Total*	0	3 200 000 000	3 000 000 000	0	3 200 000 000	3 000 000 000

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021		3 200 000 000		3 200 000 000				
Total		3 200 000 000		3 200 000 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		3 200 000 000		3 200 000 000				

Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation

Programme n° 371 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation		3 000 000 000	0 3 000 000 000		3 000 000 000	0 3 000 000 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+3 200 000 000	+3 200 000 000		+3 200 000 000	+3 200 000 000
Total des crédits ouverts	0	3 200 000 000	3 200 000 000	0	3 200 000 000	3 200 000 000
Total des crédits consommés	0	3 000 000 000	3 000 000 000	0	3 000 000 000	3 000 000 000
Crédits ouverts - crédits consommés		+200 000 000	+200 000 000		+200 000 000	+200 000 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	0	0

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 371 n'a pas été abondé par la LFI 2021 mais par la LFR2, à hauteur de 3,2 Md€. 0,2 Md€ ont été reportés sur l'exercice 2022 afin de couvrir la totalité des besoins de compensation mais aussi de permettre le versement à des bénéficiaires qui ne sont couverts par aucun organisme verseur identifié (en particulier certains travailleurs frontaliers).

Dépenses pluriannuelles

Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation

Programme n° 371 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 3 200 000 000	CP ouverts en 2021 * (P1) 3 200 000 000
AE engagées en 2021 (E2) 3 000 000 000	CP consommés en 2021 (P2) 3 000 000 000
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 200 000 000	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 3 000 000 000

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2021 (E2) 3 000 000 000	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 3 000 000 000	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation

Programme n° 371 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation		3 000 000 000	3 000 000 000		3 000 000 000	3 000 000 000
			0			0

Le programme 371 recouvre une part essentielle des crédits dédiés à la prise en charge par l'État du financement de l'indemnité inflation. Cette aide exceptionnelle de 100 euros a été prévue par le Gouvernement afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages moyens et modestes et compenser une partie des effets de la hausse des prix à la consommation constatée depuis octobre.

La mesure proposée cible toutes les personnes d'au moins 16 ans dont le pouvoir d'achat est notablement affecté par la hausse des prix. Afin de garantir la simplicité et la mise en œuvre rapide du dispositif, l'aide a été versée en une fois, par les employeurs aux salariés et aux agents publics, qui sont intégralement compensés par l'État de ces versements *via* une minoration des cotisations et contributions dues. L'objectif était d'assurer, dans toute la mesure du possible, un versement automatique ne nécessitant, sauf exception, aucune action de la part de ses bénéficiaires. Cette automaticité contribue à son efficacité et permet de s'assurer que l'ensemble des bénéficiaires touche effectivement l'aide.

Différents guichets ont assuré le versement de l'indemnité inflation pour les autres bénéficiaires (les caisses de retraite pour les retraités, Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi, etc.). Le programme 371 permet de compenser la très grande majorité de ces guichets. Sur l'exercice 2021, les exceptions au recours à ces crédits concernent notamment les versements par les caisses de certains régimes de retraite équilibrés par l'État, par Pôle emploi ou par le Centre national des œuvres universitaires et scolaire pour un montant qui s'élève à 0,6 Md€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		3 000 000 000		3 000 000 000
Transferts aux ménages		3 000 000 000		3 000 000 000
Total		3 000 000 000		3 000 000 000

Cette dépense de 3,0 Md€ a permis la prise en charge par l'État de la compensation aux organismes de sécurité sociale débiteurs à hauteur des montants versés ou des minoration de cotisations et contributions dues par les employeurs au titre de cette aide. Ces crédits ont fait l'objet le 20 décembre 2021 d'un versement unique à l'ACOSS qui est chargée de la centralisation de la compensation des organismes de sécurité sociale concernés, après réception de factures et de justificatifs de dépenses.

